Communiqué de presse

5G

Lancement des offres commerciales 5G et première publication par l'Arcep de l'observatoire des déploiements 5G

Paris, le 16 décembre 2020

En novembre 2020, les opérateurs mobiles se sont vus attribuer les autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz. Cette attribution a été menée par l'Arcep sur la base des objectifs et des conditions financières (dont le prix de réserve) fixés par le Gouvernement. Dans la foulée de ces attributions, les opérateurs ont lancé leurs premières offres commerciales, ouvrant leurs réseaux 5G au public entre fin novembre et mi-décembre 2020.

Un observatoire des déploiements commerciaux en 5G et en 4G+, pour informer les élus et les citoyens de l'arrivée de la 5G sur leur territoire

Pour rendre compte de l'avancée des déploiements de la 5G et de la montée en débit des réseaux, le Gouvernement et l'Arcep ont voulu la mise en place d'un observatoire dédié, réalisé par l'Arcep. Est publiée ce jour une première édition de cet observatoire des déploiements commerciaux 5G et 4G+, qui sera mise à jour tous les mois lors de la phase initiale de déploiements de la 5G. Cet observatoire permet d'informer élus et citoyens de l'arrivée de la 5G sur leur territoire. Il veut présenter une vision claire, au niveau national et régional, des sites ouverts commercialement au public par les opérateurs¹, et proposant un service 5G effectif aux utilisateurs. On pourra en complément consulter les informations publiques relatives aux autorisations administratives préalables à l'ouverture commerciale du service mobile, délivrées par l'Agence nationale des fréquences (ANFR).

L'observatoire comporte une série d'indicateurs :

- le nombre de sites 5G ouverts commercialement par opérateur et par type de bandes de fréquences utilisées (bande 3,5 GHz, bandes basses, bandes intermédiaires) ;
- une cartographie par région du déploiement des sites 5G ouverts commercialement par opérateur ;
- le nombre et la part des sites 4G du réseau des opérateurs montés en débit et équipés d'une capacité théorique à 240 Mbit/s (4G+)² ;
- une cartographie par région de l'ensemble des sites des opérateurs, en distinguant ceux équipés en 4G+

Cet observatoire permet de comparer, sur un ensemble d'indicateurs, les déploiements commerciaux en 5G des opérateurs. Consommateurs et élus peuvent ainsi prendre connaissance des différentes stratégies des opérateurs et être informés de l'arrivée de la 5G dans leur territoire.

Il sera mis à jour tous les mois lors du prochain semestre. En 2021, il intégrera notamment des éléments concernant les déploiements prévisionnels des opérateurs.

Des stratégies différentes selon les opérateurs selon les bandes utilisées et les emplacements de sites mobiles

L'observatoire publié aujourd'hui met ainsi en lumière les stratégies différentes des opérateurs concernant les bandes de fréquences utilisées : si tous les opérateurs ont chacun déployé des sites en bande 3,5 GHz, ils ont également utilisé des fréquences plus basses en complément de la bande 3,5 GHz. Bouygues Telecom, Orange et SFR se sont appuyés sur la bande 2,1 GHz, et Free Mobile se distingue par l'usage de la bande 700 MHz. Les bandes basses apportent une meilleure couverture surfacique et à l'intérieur des bâtiments,

¹ L'« ouverture commerciale » peut être différente de la « mise en service », notamment quand le site n'est pas ouvert au public (par exemple dans le cas d'expérimentations).

² Dès 2022, au moins 75% des sites devront bénéficier d'un débit au moins égal à 240 Mbit/s au niveau de chaque site : les opérateurs peuvent proposer ce niveau de performance soit en 5G soit en 4G+. Cette obligation sera progressivement généralisée à tous les sites jusqu'à 2030 et, à cette date, tous les sites devront fournir un service de type 5G.

mais des débits non comparables à ceux fournis par les bandes hautes comme la 3,5 GHz. Ces différentes bandes de fréquences présentent chacune des atouts distincts, résumés dans les tableaux ci-après.





Les stratégies des opérateurs diffèrent également quant aux emplacements des sites, notamment en 3,5 GHz: tous les opérateurs ne couvrent pas nécessairement les mêmes villes. Ainsi, Orange et SFR concentrent leurs sites sur peu d'agglomérations mais avec une plus forte densité de sites, quand Free et, dans une moindre mesure, Bouygues Telecom, préfèrent les répartir sur un grand nombre de villes.

Enfin, la tenue de concertations citoyennes sur plusieurs municipalités comme Bordeaux, Lille, Nantes ou Paris est visible dans l'observatoire. A date, les opérateurs prennent acte de ces concertations et n'ont pas ouvert commercialement de sites 5G dans ces villes.

Des ressources complémentaires pour l'information des utilisateurs : recommandations de l'Arcep sur les cartes de couverture 5G et la page « Parlons 5G »

En complément des informations publiées dans cet observatoire, le Gouvernement et l'Arcep encouragent les consommateurs à consulter les cartes de couverture des opérateurs pour s'informer sur les zones précises où le service sera effectivement disponible et le niveau de service associé dans chacun de ces lieux. A ce sujet, l'Arcep a émis des recommandations3 en octobre, en lien avec la Direction générale des entreprises et la Direction générale de concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Les opérateurs, dans leurs premières cartes, ont bien suivi le point essentiel de ces recommandations, à savoir de représenter plusieurs niveaux de service – ce qu'ils font en distinguant les différentes bandes de fréquences portant la 5G. Le Gouvernement encourage les opérateurs à rendre ces cartes le plus visible possible afin d'éclairer les consommateurs au moment où ils choisissent leurs forfaits et équipements. L'Arcep invite les opérateurs à enrichir ou préciser ces premières informations, d'abord sur les différents niveaux de service offerts, par exemple sur les débits maximums selon les bandes de fréquences, dont la publication gagnerait à être plus systématique et plus lisible. Par ailleurs, concernant les déploiements prévisionnels, en particulier sur les municipalités où une concertation publique est en cours, il doit être clair pour le consommateur que la couverture 5G n'est pas effective à date et que le calendrier d'ouverture n'est pas encore défini. A cet égard, ces informations devraient être présentées de manière distincte des zones de service actuelles ou à venir dans un calendrier connu. Enfin, rappelons que l'Arcep travaillera dans les mois à venir à la mise en place d'un cadre juridiquement contraignant pour définir le contenu et les modalités de vérification des cartes de couverture 5G.

Pour faciliter la compréhension des offres et faciliter l'appropriation de cette nouvelle technologie par tous, l'Arcep met également à disposition un ensemble de ressources didactiques sur son site internet, notamment via la page de FAQ « Parlons 5G »⁴.

Début 2021, l'observatoire sera complété de données sur les déploiements prévisionnels de chaque opérateur

Les autorisations d'utilisation de la bande 3,5 GHz délivrées en novembre prévoient des obligations inédites de transparence sur les déploiements des opérateurs mobiles (en 5G en 3,5 GHz, mais plus largement toutes bandes et toutes technologies). Il s'agit d'un élément nouveau dans le cahier des charges adopté par le Gouvernement, au bénéfice de la prévisibilité sur les territoires.

³ https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1606998432/user_upload/grands_dossiers/5G/lancement-5G-recommandations-arcep_oct2020.pdf

⁴ https://www.arcep.fr/nos-sujets/parlons-5g-toutes-vos-guestions-sur-la-5g.html

Seront ainsi publiés notamment, début 2021 les emplacements des sites que les opérateurs prévoient de mettre en service dans les trois mois, en distinguant la technologie disponible.

Pour Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques : « Le gouvernement a souhaité un lancement de la 5G à la fois ambitieux et respectueux des attentes en matière de transparence et de dialogue. Nous sommes au rendez-vous de ces exigences et les opérateurs ont joué le jeu. Plus de 7 500 sites sont ouverts sur tout le territoire, y compris en dehors des grandes métropoles. Le Gouvernement reste vigilant au strict respect de l'information des élus locaux concernant le déploiement de la 5G. »

Sébastien Soriano, président de l'Arcep a ajouté : « il y a lieu de se féliciter de l'émulation entre opérateurs pour ce lancement, signe d'une concurrence vive au bénéfice des utilisateurs. Les opérateurs se sont inscrits dans une démarche de dialogue avec les élus locaux et de transparence au travers de premières cartes. L'Arcep continuera d'accompagner le secteur dans les prochaines étapes de la 5G. »

Documents associés

- L'observatoire de l'Arcep
- Parlons 5G
- Recommandations de l'Arcep en matière de cartes de couverture 5G
- Les cartes de couverture des opérateurs :
 - o Bouygues Telecom
 - o Free Mobile
 - o Orange
 - o SFR
- L'observatoire de l'ANFR

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr Tél.: 01 40 47 71 37 Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion

Abonnez-vous